

Vendredi 16 janvier 2004

Communiqué de presse



2 février 2004 ☐ journée mondiale des zones humides De la montagne à la mer, les zones humides travaillent pour nous

La Journée mondiale des zones humides a lieu le 2 février de chaque année pour fêter l'anniversaire de la Convention de Ramsar, du nom de la ville d'Iran où elle a été signée le 2^e février 1971 (<http://www.ramsar.org/>).

En adhérant à cette *Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitat des oiseaux d'eau* en 1986, la France s'est engagée sur la scène internationale à préserver les zones humides de son territoire. Cet engagement s'est concrétisé par l'adoption, en 1995, d'un Plan national d'action pour la sauvegarde et la reconquête des zones humides et par la création, en 2000, de 6 pôles-relais chargés d'accompagner les initiatives locales en faveur de la gestion durable des différents types de zones humides. La Fédération des Parcs naturels régionaux de France a ainsi en charge l'animation du pôle-relais "zones humides intérieures".

☐

En 2004, le thème "**De la montagne à la mer, les zones humides travaillent pour nous**" doit nous inciter à observer les zones humides en nous demandant de quelle manière elles "travaillent" dans notre intérêt, tant au niveau national que local, et comment les gérer de façon qu'elles continuent de prodiguer leurs bienfaits.

Leur rôle multifonctionnel est aujourd'hui encore trop souvent méconnu. Les zones humides jouent pourtant un rôle essentiel dans l'amélioration de la qualité de l'eau, la diversité biologique, l'atténuation des changements climatiques, la stabilisation et la protection des berges ou encore la régulation des régimes hydrauliques, phénomènes d'actualité ! En effet, en agissant comme une éponge, les zones humides contribuent à prévenir les inondations et à réduire les effets de la sécheresse en absorbant l'excès d'eau l'hiver, puis en le restituant progressivement le reste de l'année.

En plus de ces fonctions, déduites directement de leurs caractéristiques et fonctionnements écologiques, les zones humides assurent chaque jour aux populations locales des bénéfices liés à l'exploitation de leurs ressources (agricoles, piscicoles, conchylicoles, cynégétiques et halieutiques) et à la pratique d'activités économiques, touristiques et culturelles sur ces territoires.

Aussi, le maintien des activités et des services rendus par les zones humides ne pourra être assuré que par le maintien du bon fonctionnement de ces écosystèmes, via une gestion concertée et intégrée à l'échelle du bassin versant.

Cette année encore, les Parcs naturels régionaux et les autres acteurs des zones humides s'associent au réseau international des 1 28 sites inscrits sur la liste en invitant les citoyens à participer à l'une des festivités proposées dans le programme ci-joint.

Contact presse ☐

Julie LE BIHAN, Fédération des Parcs naturels régionaux de France
Animatrice du pôle-relais "zones humides intérieures"

Tel ☐ 01 44 90 86 20 - Fax ☐ 01 45 22 70 78 - Mail ☐ jlebihan@parcs-naturels-regionaux.tm.fr

Site Web ☐ http://www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr/zones_humides/